Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 26 (1996)

Heft: 1

Rubrik: Télévision : la vérité selon la TSR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La vérité selon la TSR

Après «Justice en marche», voici «Vérité, Vérités», la nouvelle émission judiciaire mensuelle de la TSR, animée par Dominique Warluzel (qui en est aussi le producteur et le concepteur avec Raymond Vouillamoz), Bernard Pichon et Tania Chytil.

« Vérités» se propose d'aborder, au-delà du procès, un certain nombre de causes jugées. Il s'agit de confronter la vérité subjective du principal protagoniste d'une affaire, auteur ou victime, à la vérité judiciaire exprimée par l'arrêt rendu.

«Autrement dit, précise M° Warluzel, on choisit des dossiers qui ont fait naître un ressentiment certain à l'égard de la justice, et l'acteur du procès vient évoquer ce qu'il a vécu comme un «accident de justice».

Le schéma de l'émission me semble judicieux: on commence par situer, en images et en mots, le cadre de l'affaire. Tania Chytil, journaliste, en fait une brève synthèse sur les lieux mêmes de l'événement. Il ne s'agit nullement de le recréer (au sens reality show du mot), mais de rappeler les faits. Dominique Warluzel présente ensuite le point de vue juridique, éclaircit les termes du prononcé judiciaire et expose les critères du raisonnement adopté par les juges ou les jurés.

Et c'est là qu'intervient Bernard Pichon dont la tâche est de recueillir cette vérité subjective, de faire entendre cette voix du cœur qui n'a guère droit de cité dans les prétoires où l'on veut éviter tout débordement émotionnel. Cela génère bien des amertumes: «Le tribunal ne m'a pas vraiment écouté!» Bernard Pichon s'efforce alors, avec beaucoup de doigté, d'humaniser un discours qui semblerait bien factuel si l'on ne donnait aux émotions la possibilité de s'exprimer.

«La justice décide en fonction de tels ou tels paramètres, et les gens ont souvent le sentiment de ne pas avoir été entendus sur le plan du cœur. Par exemple, dans la première affaire que nous avons traitée, la veuve de la victime se bat pour que la justice reconnaisse que son mari a été assassiné. On n'a pourtant retenu que le «brigandage aggravé». La peine n'eût peut-être pas été plus lourde en cas d'assassinat, mais cette personne tenait à ce que le tribunal cite ce mot. Ma tâche consiste donc à permettre aux gens qui s'estiment lésés d'exprimer cette frustration.»

La télé-tribune

«Il ne s'agit pas d'exploiter la situation, mais de faire en sorte que la personne qui a participé à l'émission ait le sentiment d'en repartir avec un «plus», et non celui qu'on lui a volé une partie de son histoire ou de son chagrin... Il faut aussi que la télévision remplisse sa mission de tribune. Puisqu'il n'y a plus guère d'endroits où l'on peut se faire entendre, eh! bien que la télé offre cette possibilité à des gens qui n'ont plus que ce recours-là de se défouler un peu et d'exorciser - pour reprendre votre mot – ce qu'ils n'ont pas pu dire.»

C'est donc tout le contraire du «reality show» qui parle, lui aussi, de chagrin et de misère, mais sans aller plus loin. C'est une exploitation à sens unique du dramatique et du spectaculaire. «Dans «Vérité, Vérités», on exploite aussi, mais c'est donnant-donnant: la personne nous confie une part de son vécu, et nous lui donnons une tribune pour s'exprimer, ainsi que les éléments de réflexion que nous pourrions éventuellement recueillir. Ainsi, tout le monde y trouve son compte.»

Cette confrontation des deux vérités constitue le cœur de l'émission. Mais elle nous laisse – humaine-



Dominique Warluzel et Bernard Pichon Photo TSR

ment parlant – sur notre faim. On ne s'attendait certes pas à ce qu'on refasse le procès, mais on avait espéré – avec un zeste de naïveté – que «Vérité, Vérités» dresserait le portrait d'une justice plus proche des gens et de leur sens de l'équité. Je ne songe pas ici au célèbre «œil pour œil, dent pour dent», mais au fait que l'on montre plus d'égard envers les victimes.

Cela, Bernard Pichon l'a parfaitement compris. Il privilégie l'écoute, il respecte ses invités en les interrogeant avec tact. La dernière minute de l'émission appartient au témoin qui redit sa conviction profonde. Un exercice pas facile...

«Vérité, Vérités» va sans doute s'améliorer au fil des mois – on le lui souhaite. Précisons qu'elle est ouverte à tous. Ceux de nos lecteurs qui souhaiteraient se libérer des séquelles d'un «accident de justice» peuvent écrire à «Vérité, Vérités», TSR, case postale 234, 1211 Genève 8. Chaque cas soumis sera examiné en toute confidentialité, puis éventuellement choisi pour être traité dans l'émission – avec, bien entendu, l'assentiment de l'intéressé.

Charles Bourgeois